

PROTECTION SOCIALE

Un rapport de l'Igas remis hier au gouvernement préconise la création d'un congé paternité facultatif d'un mois, en complément du congé maternité actuel de 16 semaines. Il suggère de ramener la durée du congé parental de trois ans à un an en relevant sa rémunération, à 60 % du salaire.

# Proposition de refonte des congés parentaux et de paternité

Le gouvernement avait reporté sine die, l'an dernier, la réforme du congé parental pourtant promise à maintes reprises depuis 2007. Le sujet est revenu sur le devant de la scène hier, avec la remise à la ministre de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot, d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur la thématique plus large de « l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités familiales et professionnelles ».

L'Igas propose d'abord de créer un

« congé d'accueil de l'enfant » de deux mois, réparti à égalité entre la mère et le père, à prendre immédiatement après le congé maternité. Le congé de la mère serait découpé entre 12 semaines de congé maternité et un mois de « congé d'accueil », soit 16 semaines comme actuellement. Le congé pour le père serait facultatif, mais si il ne le prenait pas, le mois serait perdu. Inversement, un bonus d'une semaine serait accordé en cas de prise intégrale du congé d'accueil. Deux tiers des pères pren-

nent actuellement le congé paternité (onze jours). L'Igas ne retient pas l'idée d'un congé paternité obligatoire de deux mois, avancée par la CFDT ou le Medef, pour des raisons de coût, d'acceptabilité par les entreprises et de fragilité juridique.

## « Financièrement viable »

Le scénario Igas représenterait un surcoût d'environ 250 millions d'euros (sur la base d'un taux au congé de recours de 70 %), que le gouvernement était « prêt à accep-

ter » dans le cadre du relèvement de la durée minimale du congé maternité en Europe (à 18 semaines), souligne le rapport. En outre, le congé d'accueil réduirait le coût de la garde d'enfant ainsi que le recours aux congés pathologiques postnataux (deux semaines) : 45 % des congés maternités durent en réalité 18 semaines.

Le rapport propose aussi de raccourcir le congé parental de trois ans à un an maximum (six mois pour le premier enfant) pour ne pas éloigner trop longtemps les femmes du

travail, en le rémunérant mieux pour inciter les pères à le prendre (seuls 4 % le font) : l'indemnité serait portée à 60 % du salaire antérieur brut plafonné (soit 1.768 euros maximum) contre un forfait pouvant aller jusqu'à 550 euros par mois aujourd'hui. En outre, sur les douze mois, deux seraient réservés au deuxième membre du couple (non transmissibles).

« Le scénario semble viable financièrement », estime le rapport. Problème : le gouvernement avait

renoncé à une telle réforme l'an dernier en raison de l'attachement de nombreuses associations familiales à la possibilité de prendre un congé parental de trois ans (le coût du dispositif atteint aujourd'hui 2,2 milliards d'euros). Et donner le choix aux parents entre les deux formules serait plus onéreux. Roselyne Bachelot n'a pas tranché hier, renvoyant à la prochaine conférence tripartite Etat-syndicats-patronat sur ces thématiques, le 28 juin.

ÉTIENNE LEFEBVRE